



---

## Communiqué

*Pour diffusion immédiate*

### ***Contrôle de la renouée du Japon : bilan d'une première année riche en interventions***

**Saint-Sulpice, le 1<sup>er</sup> mai 2018** – Un projet de contrôle de la renouée du Japon a été mené sur quatre sites riverains de la Communauté métropolitaine de Montréal par le Comité ZIP des Seigneuries, le Comité ZIP Jacques-Cartier et le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes.

Les sites, d'une superficie totale de 475 mètres carrés, ont d'abord été débarrassés des tiges de renouée grâce à une taille au sécateur, puis ils ont été excavés en surface, avant d'être recouverts d'une géomembrane. Cette membrane restera en place pendant quelques années, et un contrôle régulier d'éventuelles repousses sera assuré.

Dans le cadre du projet, des outils de sensibilisation à la restauration des milieux envahis par l'espèce ont été créés. Une capsule vidéo, quatre fiches d'information et des panneaux d'interprétation présentent les bonnes pratiques de contrôle de cette plante extrêmement envahissante. Ces outils sont offerts en français et en anglais sur les sites Web des comités ZIP et du Conseil.

Le projet se poursuivra l'an prochain. Nous procéderons alors à la plantation d'arbustes indigènes pouvant faire compétition à la renouée du Japon et diffuserons des outils de sensibilisation.

Ce projet est rendu possible grâce à une contribution du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et à l'apport des gouvernements du Canada et du Québec ainsi que de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Toute l'équipe est fière du travail accompli et souhaite remercier la Ville de Contrecoeur, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, la Colonie des grèves de Contrecoeur et l'éco-quartier de la Pointe-aux-Prairies pour leur précieuse collaboration.

– 30 –

Le **Comité ZIP des Seigneuries** est un organisme sans but lucratif dont la mission est de promouvoir et de soutenir, grâce à la concertation régionale, des actions visant la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des ressources et des usages liés au fleuve Saint-Laurent, et ce, dans une perspective de développement durable.

Renseignements :

**Comité ZIP des Seigneuries**

Ophélie Drevet, chargée de projets

Tél. : 450 713-0887

Courriel : [cprojets@zipseigneuries.com](mailto:cprojets@zipseigneuries.com)

Site Web : [www.zipseigneuries.com](http://www.zipseigneuries.com)



Crédit photo : Denys Lortie

## Renouée du Japon

Protocole de contrôle : coupes répétées

**Méthode de contrôle**

La coupe répétée des tiges de renouée du Japon pendant plusieurs années peut contribuer à contrôler une colonie de quelques mètres carrés sans toutefois mener nécessairement à son éradication.

On peut y parvenir en coupant les tiges sur une base hebdomadaire. Cette méthode est accessible à tous, mais elle requiert du temps.

Aussi, elle peut être utilisée pour affaiblir une colonie en préparation d'une intervention plus drastique comme l'excavation.

Les clés du succès : de la patience, une intervention assidue et une élimination adéquate des résidus.

**Attention !**

Cette méthode peut favoriser l'apparition de nouvelles tiges au pourtour de la colonie. Il faut donc surveiller le terrain afin d'éviter la formation de colonies en périphérie ou chez le voisin, par exemple.

Il existe plusieurs méthodes pour contrôler la renouée du Japon. Le choix de la méthode dépend des facteurs suivants :

- la taille de la colonie et la densité des tiges;
- les caractéristiques du site (type de sol, inclinaison, proximité d'un plan d'eau, etc.);
- les ressources disponibles (financières, matérielles et humaines);
- la période de temps allouée à l'éradication.

**Matériel**

- Sécateur
- Gants
- Sacs à ordures robustes ou rouleau de sacs en polyéthylène
- Attaches autobloquantes (de type Ty-Rap)

**Procédure**

- 1 Lorsque la plante a atteint sa maturité, couper chaque tige de la colonie au ras du sol (sous le premier nœud) à l'aide d'un sécateur.
- 2 Déposer tout le matériel coupé (tiges, fragments de rhizome et de racine, terre avec fragments de la plante) dans des sacs robustes et les fermer de façon étanche au moyen d'une attache autobloquante. Se débarrasser des sacs à la collecte des déchets ou dans un site d'enfouissement. Ne pas composter les résidus ni les envoyer à la collecte des résidus verts.
- 3 Répéter la coupe toutes les deux semaines pendant la saison de croissance. Les années subséquentes, commencer la coupe dès l'apparition de nouvelles tiges.

Protocoles de contrôle | Fiche 1: coupes répétées | Fiche 2: excavation en surface | Fiche 3: installation d'une géomembrane | Fiche 4: suivi des repousses

Exemple de fiche d'information